

W8476-226536

004

Original
030QD

Modification n° 4

La modification n° 4 de la RFI est émise pour confirmer qu'aucun changement n'a été apporté au calendrier de la RFI et pour clarifier la question de l'annexe C relative aux dangers des radiofréquences. (voir ci-joint)

Ref: Diapositive de présentation de la journée de l'industrie # 27 Calendrier proposé

1. Le calendrier des présentations de la Journée de l'industrie reste valable : les soumissions techniques sont dues le 25 février et les soumissions financières au plus tard le 31 mars. Cependant, le Canada demande que les propositions financières soient soumises dès qu'elles sont disponibles, reconnaissant qu'elles peuvent prendre un peu plus de temps que les propositions techniques.

La date de clôture actuelle de la DDR est le 31 mars 2022; cela sera prolongé pour publier un projet de DP à une date ultérieure.

Confirmé : l'annexe C publiée dans l'amendement 2 le 9 décembre 2021 ainsi que son document d'accompagnement Annexe C Réponses aux spécifications techniques publiées dans l'amendement 3 le 16 décembre 2021 remplacent l'annexe C originale publiée le 16 novembre 2021 - dans son intégralité.

Réf : Annexe C Questions à l'industrie (dernière mise à jour avec la modification 2 le 9 décembre 2021)

2. Clarification de l'Annexe C Para 1.4.4 Question 6 Spécification des dangers des radiofréquences (voir pièce jointe).

Précision concernant l'annexe C, section 1.4.4, Question 6. Danger des radiofréquences

La question 6 fait référence à des exigences qui ne figurent pas dans l'annexe A – Ébauche de spécification des exigences du système pour le TL ITP LP publiée. Veuillez-vous référer à ce qui suit pour répondre à la question 6.

4.6.6 Dangers des radiofréquences

Le TL ITP LP doit respecter les spécifications relatives aux effets de l'environnement électromagnétique des dangers d'exposition aux radiofréquences pour le personnel, conformément au Code de sécurité 6 de Santé Canada.

Le TL ITP LP doit respecter les spécifications relatives aux effets de l'environnement électromagnétique des dangers d'exposition aux radiofréquences pour le personnel, conformément au document C-55-040-001/TS-002, Normes et exigences en matière de sécurité des radiofréquences.

W8476-226536

004

Original
030QD

Amendement 4

RFI Amendment # 4 is issued to confirm no change to RFI Schedule and clarify the Annex C Question related to Radio Frequency Hazards. (see attached)

Ref: Industry day Presentation Slide #27 Proposed Schedule

1. Industry Day Presentation schedule remains valid: Technical submissions are due 25 Feb and Financial Submission by 31 March. However, Canada is asking that Financial Proposals to be submitted as soon as they are available, recognizing that they may take a little longer than Technical Proposals.

Current RFI closing date is 31 March 2022; this will be extended to release a draft RFP at a later date.

Confirmed: Annex C issued in Amendment 2 on 9 Dec 2021 plus its companion document Annex C Technical Specification Responses issued in Amendment 3 on 16 Dec 2021 supersede the Original Annex C issued on 16Nov2021 -- in its entirety.

Ref: Annex C Questions to industry (Last updated with Amendment 2 on December 9, 2021)

2. Clarification to Annex C Questions to industry, Section 1.4.4 Question 6. Radio Frequency Hazards

Question 6 refers to requirements that are missing from the published Annex A Draft System Requirements Specification for the LRF HHTI-LR System. Please refer to the following when answering Question 6.

4.6.6 Radio Frequency Hazards

The LRF HHTI-LR must meet the specifications for electromagnetic environmental effects of Hazards of Radio Frequency to personnel in accordance with Health Canada Safety Code 6.

The LRF HHTI-LR must meet the specifications for electromagnetic environmental effects of Hazards of Radio Frequency to personnel in accordance with C-55-040-001/TS-002, Radio Frequency Safety Standards and Requirements.